

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

**Avis relatif à la tarification du pied à restitution d'énergie de classe I AERIS K2  
visé à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : *SPRS2217033V*

En application de la convention entre le comité économique des produits de santé et la société ORTHO Europe, le prix de vente maximum hors taxes au distributeur revendant directement aux assurés sociaux (dénommé ci-après prix de cession) en € HT et le tarif et le prix limite de vente au public en € TTC (PLV) du produit visé ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en € HT	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
2727551	Pied restitution énergie, classe I, ORTHO, AERIS K2	324,86	613,59	613,59